



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

Suspension de la procédure du 16 juillet au 15 août

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur BRASSEUR** demeurant **Rue Sainry 5 bte4 à 4870 Trooz**.

Le terrain concerné est situé **Rue des Mûriers, 10 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section C n°134R2**.

Le projet est de type : **Construction d'une maison**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Les écarts portent sur : Art.2.1.2 Généralités : "La superficie du volume secondaire ne peut excéder 50% de l'emprise au sol du volume principal" - Art 2.1.3 Construction résidentielle : "Par lot, le taux d'occupation au sol cumulé pour l'ensemble des volumes est de maximum 20% "**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** les **lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00** et les **jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07 juillet 2022 au 22 août 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be